Montpellier : un avocat sanctionné pour avoir trouvé un jury «trop blanc» ?

23/05/2010 à 10h45

L'avocat montpelliérain Alain Ottan, qui avait dénoncé un jury «*blanc, exclusivement blanc*» après un verdict des assises du Gard risque une peine d'interdiction professionnelle de 3 à 6 mois.



« *Un jury blanc, exclusivement blanc, où les communautés ne sont pas toutes représentées…* » Cette réaction à l'acquittement par la cour d'assises du Gard, le 1er octobre dernier, d'un gendarme ayant mortellement blessé un jeune homme de 17 ans, Mourad, a valu vendredi à Me Alain Ottan de comparaître devant la commission de discipline des avocats de la cour d'appel de Montpellier.

Des poursuites initiées par le procureur général de Montpellier, alors que Me Lætitia Jambon, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Montpellier, avait estimé qu'il n'y avait pas là matière à saisir le Conseil de l'Ordre. Mais vendredi après-midi, l'avocat général Deville a réclamé **pour ce manque de «*délicatesse et de modération*»**, une peine de « *trois à six mois d'interdiction professionnelle* » contre Me Ottan. A 54 ans, ce dernier comparaissait pour la première fois en 32 ans de barreau devant l'instance disciplinaire. « *La liberté d'expression a aussi ses limites. **Me Ottan a fait du racisme***

au nom de l’antiracisme», a expliqué l’avocat général.

Midi libre